AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0191
FR0000036675-FS0078

11 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE CRIT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 février 2015, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2015, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE CRIT et détenir, pour le compte desdits fonds, 552 278 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE CRIT sur le marché.

[1] Société contrôlée par Lazard Frères Banque SA. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 250 000 actions représentant 19 650 712 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.